



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 3322

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les préoccupations des personnes ayant subi une laryngectomie ou une trachéotomie. Ces dernières s'inquiètent de la progression des frais pharmaceutiques entraînés par leur état de santé, progression due essentiellement au déremboursement et à l'augmentation du prix de l'oléosorbate 80, médicament qui leur est indispensable. D'autre part, il semblerait que ce médicament soit maintenant remplacé par le céruménol, également non remboursé, dont l'efficacité est remise en cause par les patients et leurs regroupements associatifs. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles initiatives il compte prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Il convient de préciser à l'honorable parlementaire que les spécialités Oleosorbate et Céruménol ne disposaient pas d'indication thérapeutique dans les soins nécessaires aux patients trachéotomisés et laryngectomisés. Céruménol n'est plus admise au remboursement et Oléosorbate n'est plus commercialisée. En revanche, il existe des spécialités disposant d'indications thérapeutiques dans le traitement de l'encombrement des voies respiratoires des trachéotomisés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3322

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3061

Réponse publiée le : 7 juin 1999, page 3518